

Kerviel vs Société Générale - 1/2

Jérôme Kerviel a été condamné à 5 ans de prison dont 3 ans ferme mais également à 4,9 milliards d'euros. Revenons sur cette affaire et sur ce procès...

Retour sur l'affaire Kerviel

Jérôme Kerviel est né à Pont-l'Abbé en Bretagne en 1977. Ses études lui permettent de rentrer à la Société Générale en 2000, dans le service de "middle office", où il sera alors chargé de contrôles sur les opérations de marché réalisées. Ce n'est qu'en 2005, qu'il rejoindra l'équipe du "front office" où il deviendra réellement un trader spécialisé dans les contrats à terme sur des indices boursiers.

On lui reproche d'avoir pris trop de risques, en gardant des positions dites ouvertes qui exposaient alors la Société Générale à un fort risque de fluctuation du marché. Ces positions ouvertes se chiffraient même à 50 milliards d'euros alors qu'il était sensé être limité à 125 millions. Il a donc été inculpé pour une perte record de 5 milliards d'euros dûe à des actions qui ont vu leurs cours baissés. Il aurait pu dépasser cette limite imposée par le système de la Société Générale, grâce à ses compétences en matière de sécurité et de surveillance des systèmes.

Par la suite Jérôme Kerviel s'est exprimé dans les médias et a défendu son cas en mettant en avant que sa hiérarchie savait parfaitement ses agissements mais ne disait rien tant qu'il rapportait de l'argent à la Société Générale. Cependant, il a commencé à perdre de l'argent et a voulu combler la perte en prenant des positions ouvertes de plus en plus importantes, jusqu'à perdre ces fameux 5 milliards d'euros. C'est alors à ce moment là que sa hiérarchie l'aurait inculpé. Il a été reconnu en revanche qu'en aucun cas il n'y a eu enrichissement personnel.

Le Jugement

Le 5 octobre 2010, Jérôme Kerviel a été condamné à 4,9 milliards d'euros de dommages et intérêts à verser à la Société Générale mais aussi à un emprisonnement de 5 ans dont 3 ans ferme. Son avocat, Me Metzner, a bien entendu tout de suite fait appel de cette décision. Ce jugement a satisfait les avocats de la partie civile, Me Jean Veil déclare même qu'il s'agit d'"une espèce de réparation morale".

La Machination

Comment peut-on considérer un tel jugement comme raisonnable et rationnel au vue de l'affaire ? Comment la justice française peut-elle un seul instant croire dans l'innocence de la Société Générale ? Que cette dernière puisse avoir été trompée dans cette histoire, qu'il s'agit de la victime ?

Bien sûr que la hiérarchie de Jérôme Kerviel était au courant. Un simple trader ne peut pas amasser autant d'argent en une journée sans prendre des positions ouvertes importantes. Selon Jérôme Kerviel, le middle office a même reçu plusieurs avertissements. Mais tant qu'il gagnait de l'argent, ce n'était pas important, la hiérarchie fermait les yeux. Lors de sa garde à vue, l'ex trader a utilisé l'expression "Pas vu, pas pris ; vu, pendu". La Société Générale n'est pas innocente, si Jérôme Kerviel en est venu à prendre de tels risques, c'est à cause du stress que procurent de tels métiers, des résultats de plus en plus importants qui sont demandés aux traders.

Me Metzner déclare à ce sujet que "C'est un jugement totalement déraisonnable qui dit qu'une banque n'est responsable de rien, pas responsable d'une créature qu'elle a fabriquée, que seul Jérôme Kerviel est responsable des excès, des crises d'un système bancaire" et parle d'un jugement "déraisonnable" et

Kerviel vs Société Générale - 2/2

"invraisemblable"

Il s'agit en effet du procès d'un homme et non de la finance internationale qu'on a voulu condamner en prenant Kerviel comme bouc émissaire. Il n'est pas responsable de la folle expansion de la finance internationale que l'on connaît aujourd'hui. Il n'en a été qu'une victime.

Alors oui Jérôme Kerviel a été coupable, mais il n'est pas le seul et il ne mérite sûrement pas un tel jugement et une telle condamnation. La Société Générale, quant à elle, ne mérite pas d'être blanchie.

Dans l'opinion publique, ce procès est vu comme une mascarade, comme totalement aberrant et absurde. Il est notamment tourné au ridicule sur internet mais il existe aussi des groupes de soutien à Jérôme Kerviel sur un site communautaire célèbre.

Pour ma part, je souhaite à Jérôme Kerviel beaucoup de courage et de ténacité pour tenir lors du procès en appel, en espérant un autre dénouement pour lui.